



Le Fonds Recherche Québec est un organisme mandataire de l'État pour le développement de la recherche au Québec. Il est doté par le gouvernement de trois enveloppes budgétaires distinctes pour soutenir ses interventions dans les trois grands secteurs de recherche : **santé – sciences sociales, humaines, arts et lettres – sciences naturelles et génie**. Fonds Recherche Québec a pour mission de promouvoir et d'aider financièrement la recherche, la diffusion des connaissances et la formation des chercheurs, de même que d'établir des partenariats avec les universités, les collèges, les établissements du réseau de la santé, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

GOUVERNANCE

Le Fonds Recherche Québec est dirigé par le scientifique en chef du Québec. Les orientations stratégiques globales sont définies par le conseil d'administration (C. A.). Le C. A. compte également un président du conseil.

Le C. A. doit établir, pour chacun des trois secteurs de recherche, un conseil sectoriel qui sera chargé de le guider sur les stratégies et les programmes de soutien à mettre en œuvre pour rallier le vaste milieu de la recherche.

Le scientifique en chef est nommé pour une période de cinq ans et sa nomination fait l'objet d'un concours de sélection. Dans le but d'éviter les conflits d'intérêts, celui-ci renonce à ses activités de recherche pour la durée de son mandat.

La planification stratégique triennale du Fonds Recherche Québec est approuvée par le gouvernement.

RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU SCIENTIFIQUE EN CHEF

Le scientifique en chef aura pour mandat d'assurer le fonctionnement efficace du Fonds Recherche Québec, d'assurer le leadership de l'organisation en matière de soutien financier à la recherche et à la promotion de la recherche québécoise, en particulier dans ses aspects interdisciplinaires et transsectoriels.

CALENDRIER D'IMPLANTATION

Les principales étapes de la mise en œuvre du regroupement sont les suivantes :

- **Juin 2010** : Préparation du mémoire et du texte de loi.
- **Septembre 2010** : Dépôt du mémoire et de la loi omnibus.
- **Automne 2010** : Lancement du concours de recrutement du scientifique en chef du Québec.
- **Hiver 2010** : Nomination du scientifique en chef.
- **Avril 2011** : Entrée en vigueur de la loi et composition du C. A. et des conseils sectoriels.